

Réf: Dossier N° : 19519

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « ATELIER DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE IVOIRIEN » en abrégé «AC2I »

Siège social : ABIDJAN - ADJAME PAILLET, 01 BP 4328 ABJ 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17 Décembre 2015, et enregistrés au CEPICI le 05 Janvier 2016, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination:** « ATELIER DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE IVOIRIEN » en abrégé «AC2I ».

**Objet:** Construction et travaux industriels, fournitures de matériels de bureau et consommables informatiques, prestation de services divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital social:** 1 000.000 F CFA divisé en Deux Cent (200) Parts Sociales de cinq Mille (5.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social:** ABIDJAN - ADJAME PAILLET, 01 BP 4328 ABJ 01

**GERANT:** Monsieur ALLOU GERARD ANDERSON.

**RCCM:** n°CI-ABJ-2016-B-068 du 05/01/2016 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

**Durée:** 99 ans

**Dépôt au greffe:** n°029 du 05/01/2016

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

